



## SUPREMEX INC.

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

**PRENEZ AVIS** que l'assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des actionnaires (les « **actionnaires** ») de Supremex inc. (« **Supremex** » ou la « **Société** ») se tiendra au bureau de Stikeman Elliott LLP situé au 1155, boulevard René-Lévesque, 41<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3B 3V2 le jeudi 8 mai 2025 à 11 h 00 (heure de l'Est), aux fins suivantes :

- (1) recevoir les états financiers consolidés audités de Supremex pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 accompagnés du rapport des auditeurs indépendants y afférent;
- (2) élire les administrateurs de Supremex (les « **administrateurs** »), dont le mandat se terminera à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à l'élection ou la nomination de leurs remplaçants;
- (3) nommer les auditeurs de Supremex et autoriser les administrateurs de Supremex à fixer leur rémunération;
- (4) traiter de toute autre question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe contient des renseignements supplémentaires sur les questions à l'ordre du jour de l'assemblée et est réputée faire partie du présent avis de convocation.

Le rapport de gestion et les états financiers consolidés audités de Supremex ainsi que le rapport des auditeurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 sont disponibles sur le site Internet de la Société [www.supremex.com](http://www.supremex.com) et sur SEDAR+ sous le profil de la Société à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

La date de référence (la « **date de référence** ») utilisée pour déterminer les actionnaires ayant le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et d'y voter ou tout ajournement de celle-ci est la fermeture des bureaux le 31 mars 2025. Seules les personnes inscrites à titre d'actionnaires à la fermeture des bureaux à la date de référence ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et d'y voter, et aucune personne qui devient un actionnaire après la date de référence n'aura le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement et d'y voter. Si un actionnaire ne reçoit pas l'avis de convocation à l'assemblée, cela ne l'empêchera pas de voter à l'assemblée. Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée; ils auront l'occasion de poser des questions et de rencontrer les membres de la direction.

**L'actionnaire qui ne peut assister à l'assemblée et qui souhaite nommer une personne autre que les candidats désignées par la direction sur le formulaire de procuration pour le représenter à l'assemblée peut le faire soit en rayant les noms indiqués dans le formulaire de procuration ci-joint et y inscrire le nom de la personne de son choix dans l'espace prévu à cet effet, soit en remplissant un autre formulaire de procuration en bonne et due forme et, dans l'un ou l'autre des cas, retourner la procuration remplie dans l'enveloppe-réponse fournie à cette fin à Services aux investisseurs Computershare inc., au 100 University Avenue, 8<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1. Cette procuration doit parvenir à Computershare au plus tard à 17 h 00 (heure de l'Est) le 6 mai 2025 ou, si l'assemblée est ajournée, au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée. Les actionnaires non enregistrés doivent suivre attentivement les instructions de leurs intermédiaires pour s'assurer que leurs actions sont votées à l'assemblée conformément aux instructions de cet actionnaire.**

Fait à Montréal, province de Québec, le 27 mars 2025.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**(signé) Stewart Emerson**

Président et chef de la direction de Supremex